

POLITIQUE ÉTHIQUE

1. Introduction et Engagement

Notre entreprise s'engage à opérer avec la plus haute **intégrité, transparence et probité** dans toutes nos activités. Cette Politique d'Éthique Commerciale et d'Intégrité est le pilier de notre conduite, guidant nos actions et décisions envers nos employés, clients, partenaires, fournisseurs et toutes les parties prenantes. Comme défini par les pouvoirs publics à travers la loi Sapin II, nous croyons qu'une conduite éthique irréprochable est essentielle à notre réputation, à notre succès à long terme et à la confiance que l'on nous accorde. Cette politique s'applique sans exception à tous les dirigeants, employés, sous-traitants, stagiaires et toute personne agissant au nom de l'entreprise, ainsi qu'à l'ensemble de nos opérations et filiales.

2. Nos Valeurs Éthiques Fondamentales

- **Intégrité** : Agir toujours avec **honnêteté et droiture**, en respectant nos engagements.
- **Transparence** : Communiquer de manière **claire et ouverte**, dans le respect de la confidentialité.
- **Respect** : Traiter chaque individu avec **dignité, équité et considération**, sans favoritisme ni discrimination.
- **Responsabilité** : Assumer pleinement nos décisions et leurs conséquences, en visant **l'exemplarité éthique**.
- **Confidentialité** : Protéger scrupuleusement les informations sensibles et personnelles.

3. Conduite Éthique des Affaires

3.1. Lutte contre la Corruption et le Trafic d'Influence

Nous avons une **tolérance zéro** pour la corruption et le trafic d'influence sous toutes leurs formes. Cela inclut toute offre, promesse, octroi, ou acceptation d'un avantage indu, direct ou indirect, dans le but d'obtenir ou de conserver un avantage commercial ou personnel. Nos objectifs qualitatifs et quantitatifs sont les suivants :

- **Renforcer une culture d'entreprise** où l'intégrité est intrinsèque à chaque décision commerciale.
- Assurer que tous les employés et partenaires tiers comprennent pleinement et adhèrent à nos principes anti-corruption.
- **100%** des employés ayant accès à des informations sensibles ou à des fonctions d'achat/vente auront complété une **formation annuelle certifiante** sur l'anti-corruption et la conformité éthique d'ici fin **2025**.
- **0** cas avéré et documenté de corruption ou de tentative de corruption enregistré par le canal d'alerte éthique sur une base annuelle glissante.

3.2. Interdiction des Pots-de-Vin

Les **pots-de-vin** constituent une forme spécifique de corruption et sont **strictement interdits**. Cela comprend l'offre ou l'acceptation de tout cadeau, paiement, ou avantage (y compris les paiements de facilitation) dans l'intention d'influencer indûment une décision. Les cadeaux et les invitations ne doivent jamais être extravagants, fréquents, ni donnés ou acceptés dans le but d'influencer une décision commerciale. Ils doivent être d'une valeur modeste et ne refléter qu'une courtoisie d'affaires acceptable. Nos objectifs qualitatifs et quantitatifs sont les suivants :

- Éliminer toute ambiguïté concernant la définition et l'interdiction des pots-de-vin au sein de notre entreprise.
- Sensibiliser nos employés aux risques liés aux paiements de facilitation et autres formes déguisées de pots-de-vin.
- Mettre en œuvre une **politique spécifique sur les cadeaux et invitations** d'ici fin **2025**, clairement communiquée et accessible à tous les employés.
- **0** violation de la politique sur les cadeaux et invitations signalée ou identifiée lors d'audits internes.

3.3. Prévention des Conflits d'Intérêts

Les employés doivent éviter toute situation où leurs intérêts personnels pourraient influencer ou sembler influencer leurs décisions professionnelles. Tout conflit d'intérêt potentiel ou avéré doit être immédiatement déclaré à la direction ou au service Conformité. Nos objectifs qualitatifs et quantitatifs sont les suivants :

- Mettre en place un mécanisme clair et simple pour la déclaration et la gestion des conflits d'intérêts.
- Sensibiliser en continu le personnel à l'importance de l'identification et de la déclaration des conflits d'intérêts.
- **100%** des déclarations de conflits d'intérêts traitées et résolues dans un délai de **10 jours ouvrés** à compter de leur réception.
- Mise en place d'un registre centralisé des conflits d'intérêts d'ici **septembre 2025**.



3.4. Concurrence Loyale et Transparence Commerciale

Nous nous engageons à respecter scrupuleusement toutes les lois antitrust et de la concurrence en vigueur. Nous interdisons toute pratique anticoncurrentielle, telle que les ententes illicites, les cartels ou l'abus de position dominante. Nos pratiques commerciales doivent toujours être justes, honnêtes et transparentes. Nos objectifs qualitatifs et quantitatifs sont les suivants :

- Garantir que toutes nos pratiques commerciales respectent et promeuvent une concurrence saine et loyale sur le marché.
- Maintenir une image d'entreprise intègre et fiable auprès de nos clients et concurrents.
- **0** plainte ou sanction relative à des pratiques anticoncurrentielles reçue d'une autorité régulatrice au cours de l'année.
- **100%** des équipes commerciales et marketing formées aux principes de la concurrence loyale d'ici fin **2025**.

3.5. Prévention du Blanchiment d'Argent

Nous nous engageons à détecter et à prévenir toute activité liée au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme. Des procédures internes strictes sont en place pour identifier et signaler les transactions suspectes aux autorités compétentes. Nos objectifs qualitatifs et quantitatifs sont les suivants :

- Maintenir des processus rigoureux de "Connaissance du client" et de vérification des transactions.
- Contribuer activement à la lutte contre la criminalité financière.
- **100%** des transactions financières suspectes signalées conformément aux exigences légales dans les **24 heures** suivant leur identification.
- **0** non-conformité majeure relevée lors des audits externes sur la prévention du blanchiment d'argent d'ici fin **2025**.

62 Avenue de Branne - 33370 Tresses

Tél. 05 57 97 70 30 - www.veynat.com

SA au capital de 3 086 538,41 € - RCS Bordeaux 301 351 722 - SIRET 301 351 722 00014 - APE : 4941A - N° TVA : FR 46 301 351 72



OBJECTIFS  **DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



4. Lutte contre la Fraude

La **fraude** sous toutes ses formes – qu'elle soit interne (détournement de fonds, falsification de documents) ou externe (cyberfraude, escroqueries) – est une menace pour notre intégrité et nos actifs. Nous mettons en œuvre des mesures proactives pour prévenir, détecter et répondre efficacement à tout acte frauduleux. Cela inclut des contrôles internes rigoureux, des systèmes de surveillance appropriés et une sensibilisation constante de nos employés aux risques et aux mécanismes de la fraude. Nos objectifs qualitatifs et quantitatifs sont les suivants :

- Mettre en place des **contrôles internes robustes** pour minimiser les opportunités de fraude.
- Sensibiliser activement tous les employés aux signes et mécanismes de la fraude, les rendant acteurs de la prévention.
- Garantir une **réponse rapide et efficace** à toute suspicion de fraude, protégeant ainsi nos actifs et notre réputation.

- Réduire de **20%** les pertes financières dues à la fraude interne identifiée d'ici fin **2026** (par rapport à 2024).
- **100%** des employés occupant des postes à risque de fraude formés spécifiquement à la détection et à la prévention de la fraude d'ici fin **2025**.
- **100%** des cas de fraude signalés faisant l'objet d'une enquête complète et d'une action corrective dans un délai maximum de **45 jours ouvrés**.

5. Mise en Œuvre, Suivi et Contrôle

5.1. Formation et Sensibilisation

La compréhension et l'adhésion à cette politique sont cruciales. Des programmes de formation réguliers et obligatoires seront mis en place pour tous les employés, avec un accent particulier pour les postes à risque. Nos objectifs qualitatifs et quantitatifs sont les suivants :

- Assurer une culture d'entreprise où l'éthique est une seconde nature pour chaque membre de l'organisation.

- **100%** des employés ayant validé un module de formation annuel sur cette Politique d'Éthique Commerciale d'ici fin **2025**.

5.2. Mécanismes d'Alerte et Protection des Lanceurs d'Alerte

Un canal sécurisé et confidentiel (ex: ligne éthique dédiée, plateforme en ligne ou adresse e-mail spécifique) est mis à disposition pour signaler toute violation présumée de cette politique, de manière anonyme si souhaité. Nous garantissons une protection absolue contre les représailles pour les lanceurs d'alerte agissant de bonne foi. Nos objectifs qualitatifs et quantitatifs sont les suivants :

- Instaurer un climat de confiance permettant le signalement rapide et sûr de toute préoccupation éthique.
- Mettre en place un système de signalement opérationnel d'ici **septembre 2025**, avec un délai de prise en charge initial des alertes de **48 heures ouvrées**.
- **100%** des alertes éthiques reçues faisant l'objet d'une enquête approfondie et documentée.

5.3. Enquêtes et Sanctions

Toute allégation de violation de cette politique fera l'objet d'une enquête rigoureuse, juste et impartiale. Des mesures disciplinaires appropriées, pouvant aller jusqu'au licenciement, seront appliquées en cas de non-conformité avérée, conformément aux lois et réglementations en vigueur. Nos objectifs qualitatifs et quantitatifs sont les suivants :

- Assurer une réponse cohérente et équitable à toutes les violations éthiques, renforçant la crédibilité de la politique.
- **100%** des enquêtes sur les violations éthiques conclues dans un délai maximum de **30 jours ouvrés**.

5.4. Examen et Amélioration Continue

Cette politique sera examinée et mise à jour au minimum tous les deux ans, ou plus fréquemment si nécessaire, pour s'adapter aux évolutions légales, aux meilleures pratiques et aux retours d'expérience. Elle sera largement communiquée en interne et en externe.

Tresses, le 1^{er} juin 2025

Signataires

Nicolas COMBIER
Directeur des Ressources Humaines

Pierre-Olivier VEYNAT
Président du Groupe

TRANSPORTS VEYNAT
TRANSPORTS LIQUIDES ALIMENTAIRES
Société Anonyme au capital de 3 000 000 €
Avenue de Branne – RD 936
33370 TRESSÉS MELAC
Tél : (33) 05 57 97 70 30 - Fax : (33) 05 56 68 30 38
RCS B 301 351 722

62 Avenue de Branne – 33370 Tresses

Tél. 05 57 97 70 30 – www.veynat.com

SA au capital de 3 086 538,41 € - RCS Bordeaux 301 351 722 - SIRET 301 351 722 00014 - APE : 4941A - N° TVA : FR 46 301 351 72